

Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales

Une Société triarticulée

Problématique d'une mise en œuvre

Cahier n° 2

L'ORGANE CULTUREL LOCAL

Version numérique au 16/12/2013

<http://www.triarticulation.fr/IH/Ales/>

L'Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales est un groupe de personnes qui se réunit neuf fois l'an, pour étudier un sujet de fond (ici la triarticulation) et échanger sur la situation nationale et internationale à partir des recherches de Rudolf STEINER (1861-1925), de Bernard LIEVEGOED (1905-1992) et des publications actuelles (livres et revues) proches de notre sujet.

Les travaux ont commencé en automne 1998.

Les échanges ont été enregistrés, puis résumés sur papier avant de faire l'objet d'une rédaction publiable, elle-même affinée et approuvée par le groupe.

. Ce cahier invite à une lecture active.

. Le groupe serait heureux de recevoir les contributions des lecteurs, en vue de futures éditions remaniées et augmentées.

.Toute reproduction, intégrale ou partielle est interdite, sauf autorisation écrite

Contact et diffusion : A.L.E.S

**Adresse : 12 Avenue Béranger
69130 ECULLY**

ETUDE DE L'ORGANE CULTUREL

Après l'étude du Politique (cahier n°1) et avant l'étude de l'Economique, nous abordons ici l'étude de l'organe Culturel des **Pays** organisés en société triarticulée.

Le sommaire ci-après donne une indication des domaines que nous attribuons au Culturel , et pour lesquels nous donnerons quelques résultats du travail du groupe.

SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Principe et missions du Culturel**
- 3. Enseignement. Formation. Recherche**
- 4. Arts. Patrimoine. Grands travaux**
- 5. Médias**
- 6. Loisirs. Fêtes. Tourisme. Sports**
- 7. Santé**
- 8. Environnement**
- 9. Justice et Droit**
- 10. Religions**
- 11. Mouvements associatifs et Débats**
- 12. Structures**
- 13. Financement**
- 14. Investissements matériels liés au Culturel**
- 15. Liens avec le Politique et l'Economique**
- 16. Conclusion**

1. INTRODUCTION¹

FONDEMENTS

Dans l'univers tout évolue.

L'histoire de l'humanité peut se concevoir comme un lent développement marqué d'étapes caractéristiques.

En Europe la Renaissance est à l'origine du monde moderne.

L'intellect se développe, les découvertes se font dans tous les domaines, l'exploration des continents terrestres, la science, les techniques.

Selon Rudolf STEINER², les hommes de cette époque ont été les porteurs pionniers d'une nouvelle qualité de l'âme qui se généralisera au cours du 3ème millénaire. Il s'agit de l'âme de conscience.

L'âme de conscience est triple³, SCHILLER⁴ a montré cette triple aspiration humaine- l'instinct de matière, l'instinct de forme, l'instinct de jeu.

Pour vivre en harmonie, l'homme doit trouver dans la société une réponse à ses aspirations, c'est le fondement de la triarticulation proposée par Rudolf STEINER en 1919⁵. Chaque être humain réalise son existence en participant avec une implication plus ou moins fortes aux trois organismes : le POLITIQUE, le CULTUREL, l'ECONOMIQUE.

A la même époque (1917) Rudolf STEINER découvrit la triple organisation humaine ; le système neuro-sensoriel, le système rythmique cœur-poumon, le système du métabolisme et des membres. Cette organisation, reflet des 3 forces de l'âme (pensée –sentiment -volonté), est un modèle d'observation d'un fonctionnement entre des systèmes auto-régulés et inter-réagissants .

Cependant une société triarticulée correspond à un *homme renversé*. L'organe économique fonctionne comme le système nerveux, l'organe culturel comme le métabolisme, l'organe politique comme le système cœur-poumon.

¹ Nous reprenons ici l'introduction utilisée pour le Cahier n°1, afin de faciliter la compréhension de ce cahier pour tout lecteur occasionnel.

² La Théosophie. Novalis.1995

³ Comme l'âme de cœur et de raison née avec la civilisation gréco-romaine, était double.

⁴ Schiller : Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme.

⁵ Les fondements de l'organisme social. Ed.Anthr. Romandes.1975

UNE SOCIETE TRIARTICULEE

Après de nombreuses années consacrées à l'étude d'ouvrages dédiés à la Triarticulation et à l'Economie, le groupe s'est vu confronté à la question : connaître les fondements de la Triarticulation sociale, c'est bien, mais l'objectif serait d'entrer dans le concret... *comment cela fonctionnerait-il ?*

Un ouvrage récent de Pierre CALAME et André TALMANT⁶ nous fut précieux. Ces anciens haut-fonctionnaires du Ministère de l'Equipement ayant travaillé au niveau local, national et international ont fait une découverte fondamentale :

« A toutes échelles –de la commune à la planète – la structure rencontrée est la même » (fractalité)⁷.

Ceci nous a permis le premier choix : commencer notre étude au **niveau local** en France.

Ce premier niveau parcouru, nous nous proposons de concevoir ensuite l'extension aux autres niveaux.

Hypothèses de travail :

A. Point de vue géographique

La France future est constituée de quelques dizaines de communautés urbaines et de quelques centaines de communautés de communes ou **Pays** .

Une dizaine de **Régions**, occupent le niveau suivant, dans un Etat national (la France) intégré dans une **Communauté européenne** qui gère les domaines délégués par les nations.

La communauté urbaine – avec pour nous l'exemple du Grand Lyon- est un organe hybride –un petit Etat- dont nous étudierons l'organisation plus tard.

Nous travaillons donc sur un **Pays** .

Le concept de **Pays** est né de la rencontre nationale de Mâcon en juin 1982 sous l'impulsion de M.Rocard ; la loi Pasqua de 1995 mit en place des pays « expérimentaux », ainsi que la loi Voynet de 1999 et enfin en 2003 lors des

nouvelles lois sur la décentralisation et l'aménagement du territoire sous le gouvernement Raffarin, la notion de **Pays** a pris la forme d'une structure souple n'étant ni un nouveau découpage administratif, ni une nouvelle circonscription électorale. **Il s'agit d'un territoire naturel de vie et de projets collectifs de développement local** ,s'élaborant dans le cadre d'une nouvelle forme de

⁶ « L'Etat au cœur » Desdee de Brouwer – 1997.

⁷ Par exemple un triangle coupé en deux reste un triangle, ainsi jusqu'à l'infiniment petit ou inversement jusqu'à l'infiniment grand.

démocratie participative où chacun a sa place : élus, associations, entreprises, citoyens.

250 pays sont actuellement constitués et expérimentent selon leurs particularités des formes de vie politiques, sociales, économiques et associatives.

D'autre part, la DATAR ⁸, a projeté une France d'environ 400 pays .

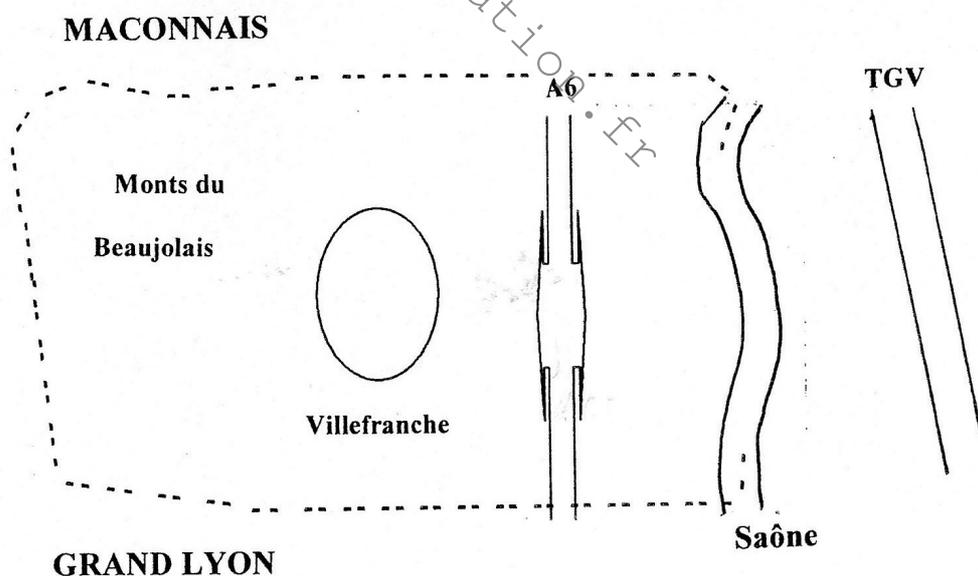
Le **Pays** est un territoire dont le centre est une ville moyenne. Il s'agit là d'un nouveau découpage administratif .C'est une vue centralisée, certes, mais on peut concevoir qu'avec l'aide locale de géographes, d'historiens, de sociologues, d'économistes et d'élus, les contours des **Pays** puissent prendre forme avec l'accord des populations, les éventuels litiges étant tranchés par des référendums locaux.

Le groupe s'est projeté vers ce futur, où les **Pays** sont *contigus*.

Le **Pays** est donc un territoire d'une dimension telle qu'il puisse porter la charge d'une administration, et de services de bonne qualité.

Pour ne pas créer un mot nouveau, et ces remarques faites, nous conservons pour nos travaux l'appellation **Pays** .

Le groupe s'est donné une image concrète de **Pays** : un territoire autour de Villefranche sur Saône, disons de 50.000 habitants ⁹.



⁸ Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

⁹ Selon la densité et hors communauté urbaine un **Pays** pourrait contenir de 50 à 100.000 habitants.

B. Point de vue sociétal:

Dans un récent ouvrage Nicanor Perlas ¹⁰ montre que l'organisation sociale triarticulée se développe comme une personne avec une phase d'enfance, une phase d'adolescence et un âge adulte.

La mondialisation économique libérale, les conflits actuels, les fléaux sociaux sont l'indication d'une société qui n'a pas encore pris conscience qu'il y avait trois organismes potentiels : le POLITIQUE, l'ECONOMIQUE et le CULTUREL, chacun avec des lois propres et destinés à collaborer. Cette phase d'enfance est confrontée à des problèmes insolubles.

La phase d'adolescence correspond à une prise de conscience des domaines de triarticulation et à une recherche de mise en pratique.

L'âge adulte correspond à des hommes et des institutions qui ont *intégré* la triarticulation. L'image de l'homme dans une société triarticulée est devenue une seconde nature.

Le groupe a choisi d'œuvrer dans le cadre de la **phase d'adolescence** qui est cohérente avec l'esprit de recherche qui l'anime.

PLAN DE TRAVAIL GENERAL ¹¹

Position

Cahier n°1 : l'organe POLITIQUE local) publié juin 2004

Cahier n°2 : l'organe CULTUREL local) présente étude déc 2004

Cahier n°3 : l'organe ECONOMIQUE local) en préparation

Cahier n°4 : Institutions et triarticulation.) en préparation

Convention : Nous avons supposé que la législation évoluera avec le développement de la société triarticulée, permettant le fonctionnement décrit dans ce cahier.

¹⁰ La société civile : le 3^{ème} pouvoir. Ed. Yves Michel. 2003.

¹¹ Ces cahiers correspondent au plan local (le **Pays**), les niveaux supérieurs feront l'objet des cahiers suivants.

2. PRINCIPE ET MISSIONS DU CULTUREL

Principe : la **liberté**, c'est-à-dire mettre en œuvre la qualité majeure de l'homme, la créativité pour le développement humain et dans la résolution des problèmes.

Missions : Permettre une vie organique aux sciences, aux arts et aux religions afin de donner un sens à l'existence en général et procurer au Politique et à l'Economique un sens à leur activité.

3. L'ENSEIGNEMENT

Le Culturel du **Pays** a vocation d'assurer l'éducation des enfants de son ressort depuis le jardin d'enfants jusqu'à la sortie du collège. La formation des maîtres ne lui incombe pas. Il exprime au Politique ses besoins en locaux et équipements nécessaires.

L'entretien des locaux et le contrôle technique correspondant sont sous-traités à des entreprises spécialisées.

L'enseignement général doit permettre l'acquisition des connaissances élémentaires ¹²indispensables et qui incluent, après actualisation, les notions de base de la morale, de l'instruction civique et de l'économie pratique.

Le **Pays** doit aussi se préoccuper de la formation professionnelle de ceux de ses ressortissants qui n'ont pu accéder aux études supérieures en leur ouvrant des possibilités de formations, en alternance, à temps partiel ou à temps plein, et en favorisant l'implantation locale d'Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T), de préférence orientés vers les technologies pratiquées dans le **Pays**.

Tendre à ce que chacun trouve sa place dans l'organisation sociale.

L'enseignement dans le **Pays** constitue une Branche.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'un Collège pour la pédagogie et l'organisation de la vie scolaire.

Un conseil d'administration (représentant du Collège, des parents, de l'Economique) porte la vie de l'établissement.

Chaque établissement délègue ses représentants à la Branche du **Pays**.

¹² Lire, écrire, compter. Comprendre un texte de son âge

LA RECHERCHE

Elle n'est pas de la responsabilité du **Pays**, mais celui-ci peut l'aider (car il y trouvera un intérêt) en suscitant l'installation, en plus des I.U.T., de centres de recherches liés aux activités économiques locales.

LA FORMATION POST-SCOLAIRE

Le Culturel doit, dans la mesure de ses moyens, offrir aux habitants de tous âges la possibilité d'acquérir une formation culturelle complétant celle reçue dans l'enseignement général, ceci grâce à des aides consenties aux associations proposant de telles formations.

En effet, en dehors de l'éducation des enfants, de nombreux besoins existent en matière d'éducation post-scolaire.

Ces besoins se manifestent dans les domaines suivants notamment :

- Education parentale
- Régulation des naissances
- Prévention des MST et prophylaxie en général
- Travailleurs sociaux
- Visite des prisons
- Visite des hôpitaux et accompagnement des mourants
- Education du citoyen complétant l'éducation civique reçue à l'école
- Participation bénévole à la vie politique locale
- Fonctionnement administratif local
- Pratique des arts et des sports
- Formation permanente en cours du soir ou stages pour les actifs désirent se perfectionner ou se reconverter et pour les retraités voulant élargir leur culture ou acquérir des connaissances techniques pratiques
- Formation de formateurs salariés ou bénévoles acceptant de transmettre leur expérience professionnelle sous différentes formes, dont le tutorat, dans les écoles et les entreprises
-

Le **Pays** doit veiller à ce que ces formations soient accessibles à ses ressortissants sur le territoire du pays ou, si ce n'est pas possible, il doit mettre à la disposition des intéressés l'adresse des organismes de formation les plus proches.

L'organisme culturel doit, grâce à des bourses, permettre aux candidats qui n'en ont pas les moyens et qui le méritent de suivre les études qu'ils souhaitent.

4 .LES ARTS

Ce grand domaine du Culturel a vocation à nourrir l'âme des habitants. Un collège anime chaque branche d'activité artistique (peinture, danse, écriture, musique...).

Le collège se demande sans cesse :

- la population connaît-elle nos activités ? Est-elle intéressée ? Et si non, que pouvons-nous faire ?
- notre lien avec l'enseignement général dès l'enfance est-il bien assuré ? La détection des talents est-elle efficace ?
- la formation des futurs artistes correspond-elle à leurs attentes ? (techniquement, accompagnement, matériellement). Le contenu de cette formation est-il en adéquation avec les idéaux des élèves ?
- sur quels centres extérieurs pouvons-nous nous appuyer pour soutenir nos points faibles, pour combler nos lacunes ?
- quels artistes français ou étrangers pouvons-nous inviter à vivre (plus ou moins longtemps) parmi nous pour élever notre niveau ?
- quelles initiatives ou projets nous sont proposés ? Quels projets extérieurs connus pourraient être imités ou adaptés ?
- comment assurer l'auto- financement de nos activités ?
- quelle est la situation de nos moyens matériels ?
 - . locaux de travail et d'habitation
 - . locaux d'exposition ou d'expression publique
 - . producteurs des instruments et des matières premières
 - . techniques nouvelles susceptibles d'influencer notre activité.

Bien entendu, chaque **Pays** ne peut assurer une taille optimale à chaque activité, celles-ci sont liées au destin de personnalités qui vont pour un temps ou pour longtemps travailler dans le **Pays**.

On peut cependant penser que la **Région** est majeure dans tous les domaines et que le Collège de Région aura pour tâche de stimuler et de renforcer chaque domaine.

L'Art fonctionne en réseau, les artistes se connaissent, et surtout des amateurs d'art connaissent les artistes.

Des organes de presse internes à la branche ou à destination du grand public font circuler l'information. Les autres médias sont mis à contribution selon leur aptitude .

Les enseignants en Arts- surtout au niveau supérieur- ont une tâche d'observation et de réflexion sur l'activité en cours et celle qui naît, d'attention aux projets d'édition universitaire ou grand public.

Des Instituts ad- hoc peuvent assurer recherche, conservation, publication et proposition de projets.

Le Collège.

Ces quelques indications qui visent à associer conscience et créativité, montrent l'importance de cette institution.

Groupe co-opté ¹³stable, de 6 à 10 personnes maximum, il est la « boîte à penser » de la branche . Il associe des artistes et des professionnels (marketing, publicité, gestion...). Les artistes du collège sont assez avancés dans leur maturité pour être capables d'assurer bénévolement durant un temps un travail pour les autres. Les professionnels sont rémunérés comme conseillers.

Le collège se réunit régulièrement selon le besoin pour les affaires courantes et périodiquement en séminaire pour aborder les questions de fond (voir plus loin).

Une petite structure permanente dirigée par un Secrétaire Général assure l'interface avec les artistes, l'administration de la branche, la préparation des questions à traiter en collège, l'application des politiques de celui-ci et le secrétariat des réunions.

ETUDE DE CAS :

La branche Peinture

Liens avec les Ecoles : Les collèges d'établissements d'enseignement demandent à la branche soit des professeurs spécialisés (permanents ou à temps partiel) soit des temps de formation pour des professeurs locaux notamment pour des activités d'éveil (connaissance et manipulation de différents matériaux, modelage, tissage... ; travail sur les couleurs, sur la lumière...)

Des itinérants formateurs de peintres ou en cours de formation pour cela, dialoguent avec le collège de l'établissement scolaire pour faire vivre le cursus artistique du domaine et visitent les classes pour aider les professeurs et rencontrer éventuellement des élèves doués.

Une exposition des travaux des élèves a lieu lors des journées « portes ouvertes » à destination des parents et amis.

Une sélection annuelle pour le **Pays** est exposée à l'intention des parents, des professeurs et de la presse avec remise de prix.

¹³

Les nouveaux entrants sont confirmés par l'assemblée générale de la branche.

Les élèves doués sont invités à des séminaires de perfectionnement lors des congés scolaires au niveau du **Pays** et de la **Région** pour favoriser les rencontres.

Après le baccalauréat (option artistique)¹⁴, l'élève peut être encouragé par ses maîtres à s'orienter soit vers l'enseignement, soit vers une profession dérivée (arts graphiques, maquettes, cabinet d'architecture...) soit à une réorientation (avec accompagnement) soit à une formation plus poussée.

Perfectionnement pour les élèves prometteurs¹⁵. L'élève va travailler dans l'atelier local ou régional d'artistes reconnus, puis en « tour de France » et éventuellement à l'étranger.

Il est suivi par un tuteur qui reçoit également les avis des maîtres de stages successifs.

Les œuvres sont proposées sur le marché dans des locaux publics.

L'élève devient maître par décision d'un jury régional de pairs, à partir de critères internes à la profession, ou par le constat d'un succès public.

Le nouveau maître peut vivre de sa peinture (œuvres et produits dérivés) - et il accomplit sa carrière dans le cadre de sa branche – ou bien il ne peut vivre de sa peinture mais il est reconnu par ses pairs. Il peut alors être maître de stage, recevoir une aide de la branche et assurer une activité complémentaire (cours à des amateurs, travaux publicitaires...¹⁶)

Formation des enseignants artistiques :

C'est une manière de formation en alternance entre un acquis général procuré par l'université (psychologie, histoire de l'art, pédagogie...) et une pratique dans les ateliers existants.

Organisation économique :

Fournitures :

C'est une Association¹⁷ de l'économie qui prend en compte les besoins, débat des prix et dynamise la production et /ou l'importation.

La branche peinture, envoie des représentants à l'Association.

¹⁴ Ceci vaut aussi pour des élèves issus d'autres filières.

¹⁵ Les bourses d'études peuvent être attribuées par le collège en fonction des revenus familiaux.

¹⁶ Une collecte des emplois disponibles est organisée au niveau local ou régional.

¹⁷ Voir ce terme dans le Cahier Economie n°3.

Marché amateur :

Les amateurs se regroupent en Sociétés géographiques ou par affinités. Ils ont des besoins d'enseignants, ils peuvent aussi s'entraider pour progresser. Ils organisent des salons d'exposition- vente.

Marché professionnel :

Commandes : à l'initiative d'organismes du Politique, du Culturel et de l'Economique.

Ventes : à des musées par le canal d'expositions et à des acheteurs privés ou publics par le canal des galeristes.

C'est la branche qui vend comme une coopérative.

Un pourcentage (par ex.50%) est destiné à l'artiste, le solde alimente la caisse de la branche.

La caisse de branche finance

ses frais généraux , ses permanents, la formation, les frais de locaux et les publications...

les allocations aux artistes débutants,

la caisse de retraite des artistes (régionale ou nationale).

Les comptes sont audités chaque année, les excédents sont placés en réserve, les déficits font l'objet d'un financement régional par le budget d'ensemble des activités artistiques.

Des déficits persistants peuvent appeler des décisions de redressement.

AUTRES BRANCHES

Les autres branches classiques (littérature, danse, musique ...) s'organisent dans le même esprit avec leurs spécificités de formation, de manifestations et de liens avec l'Economique.

Le Collège général des Arts(niveau **régional**) veille à détecter et à soutenir les vocations nées à partir des nouvelles techniques – photographie, musiques nouvelles, numérique en image et son, nouveaux matériaux...

PATRIMOINE

Le culturel de **Pays** inventorie les sites, les locaux, les objets qui le justifient¹⁸ et éligibles à l'inventaire des monuments historiques.

Il gère (visites, produits dérivés...), entretient et surveille le patrimoine public classé.

Ces activités s'inscrivent dans un plan régional, relié au tourisme.

Le patrimoine est une part importante de ce qu'on appelle les « racines ».

¹⁸ Cette justification est le fait d'un comité de « sages » et de spécialistes. Une proposition de destruction ou de maintien peut être mise en appel auprès de spécialistes régionaux ou nationaux.

GRANDS TRAVAUX

Les créatifs des différentes branches et de l'environnement alimentent une liste de projets périodiquement réactualisés(en réalisation et en coût)

- réhabiliter des zones naturelles
- réhabiliter des habitats historiques(maisons ou quartiers)
- construire une salle pour telle ou telle manifestation
- édifier un monument, un musée...
- ...

Le collège régional du Culturel propose au Politique chaque année une liste d'investissements à réaliser dans le cadre du budget du **Pays**.

Le **Conseil de Pays**¹⁹ vote la liste définitive.

Chaque projet est lancé et dirigé par une équipe : chef de projet, responsable artistique, responsable de gestion.

5. MEDIAS

Chaque média se développe localement et s'intègre selon les cas au plan régional, national et au delà.

Localement chaque activité résulte de l'initiative d'une équipe groupée autour d'un ou plusieurs animateurs qui portent l'activité et ont la responsabilité morale.

Chaque catégorie de média se relie à un collège régional qui fait vivre la charte des différents métiers –charte périodiquement révisée et soumise à l'approbation d'une institution indépendante (type Haute Autorité).

La visée générale est l'indépendance vis à vis du Politique et de l'Economique.

LA PRESSE

La presse nationale et étrangère est librement diffusée.

Un comité Culturel- Economique veille au maillage de la distribution –buralistes, kiosques, grandes surfaces, boulangeries, cafés...

Il y a nécessité d'une information locale quotidienne :

- évènements
- débats
- manifestations et spectacles
- état –civil
- directives diverses
- publicité commerciale – dont les petites annonces.
-

La presse nationale aujourd'hui arrive localement avec des informations parisiennes inutiles.

¹⁹ Voir Institutions Cahier N°1 (Politique)

L'idéal serait donc la production de quotidiens avec les informations nationales et internationales, auxquels seraient joints un cahier local et un cahier régional(de rythme de parution éventuellement différent) communs.

Ces cahiers pourraient être achetés séparément, mais la somme à ajouter pour acheter un quotidien complet devrait être faible pour soutenir de forts tirages nationaux.

Le cahier du **Pays** est publié sous la responsabilité d'une petite équipe de journalistes. Son activité va de la collecte de l'information et des enquêtes jusqu'à l'envoi des pages en télé- transmission à l'imprimerie.

Un correspondant du cahier régional est au contact de l'équipe locale, pour proposer des infos locales à l'équipe régionale, intéressantes pour la **Région**. Les activités et déclarations des groupes politiques sont relayées sur un mode neutre, tenant compte toutefois de l'importance relative de la militance et des impératifs de la charte (terminologie, véracité...).

PRESSE PERIODIQUE

On peut imaginer qu'une région puisse faire vivre des publications hebdomadaires d'information générale ou spécialisée, qu'un **Pays** puisse faire vivre un mensuel et /ou un trimestriel.

Le processus pourrait être :

- une équipe propose un projet
- le Culturel local lui confie un capital et fait fonction de conseil d'administration
- l'Economique prend en charge l'aspect entreprise (fabrication et gestion).

L'entreprise devrait être équilibrée ou bénéficiaire après un certain temps. Si cela n'est pas le cas, la dissolution peut être décidée, sauf si l'intérêt du maintien est avéré. Dans ce cas une subvention est accordée.

ESPRIT DES MEDIAS LOCAUX

Par leur intermédiaire, le Culturel vise à créer une citoyenneté locale, à développer une conscience de **Pays**.

Le partage d'intérêts communs suscitera des vocations diverses- bénévolat, vie associative, vie culturelle et éventuellement une réaction solidaire en cas d'épreuve économique, climatique ou politique.

ETUDE DU CAS DE LA TELEVISION

Le **Pays** est arrosé par les chaînes nationales et internationales .

Par le câble ou par relais hertzien numérique, un canal peut être totalement ou partiellement à la disposition du **Pays**.

Sa vocation est l'information locale ainsi que des sujets documentaires sur l'histoire, le tourisme, les activités diverses constituant par là un fonds d'archives. Les sujets traités visent aussi l'éducation générale du public : regarder un tableau, composition d'un orchestre, répétitions musicales ou théâtrales...entretiens avec des personnalités.

Appui à la presse écrite lors de débats locaux sur des choix d'investissements ou de politiques à décider en **Conseil de Pays**.

Et aussi faire connaître les diverses associations.

. En période électorale, l'antenne est ouverte aux candidats de façon neutre et équitable.

REGLES GENERALES CONCERNANT LES MEDIAS

Un conseil d'administration représente les apporteurs de capitaux (Fondations) et des associations civiles , il nomme le président du directoire.

Le directoire est une équipe de journalistes qui porte la responsabilité éditoriale et de gestion.

La publicité est bienvenue, mais c'est l'annonceur qui sollicite et le média qui décide de passer ou pas. La recette va à la caisse de la branche.

La gestion vise l'équilibre, l'investissement est à base de prêts.

Le conseil d'administration en cas de déficit peut selon les circonstances solliciter une subvention du budget de la branche médias.

6. LOISIRS

Un comité spécial du Culturel auquel participent les deux ambassadeurs (Politique et Economique) donne périodiquement son feu-vert à l'agenda et aux projets.

Agenda et projets sont le fruit du travail d'une équipe créative qui accueille des initiatives en tous domaines et suscite de nouveaux projets destinés à pallier des lacunes ou des déséquilibres dans ce qui est proposé à la population.

L'agenda est le point de regroupement de toutes les activités spectacles, conférences, tournées, fêtes, manifestations sportives, participation à des évènements nationaux. Il s'agit d'éviter les embouteillages en tenant compte des divers publics concernés.

Il ne s'agit pas de réglementer mais de bien informer pour éviter les échecs- en même temps chaque branche du Culturel a droit à une expression publique adaptée à son activité.

TOURISME

A usage interne, il s'agit de mieux faire connaître le **Pays** à ses habitants.

A usage externe, il s'agit d' attirer des touristes de la Région, de France ou de l'étranger. Mise en valeur du patrimoine, organisation des fêtes, de reconstitutions historiques, grands rendez-vous périodiques (4 ou 8 ans par exemple). La créativité, le sens de la gestion sont à la base de projets réussis.

Le tourisme est à la source d'emplois salariés et de bénévolat.(création de lien social)

SPORTS

Le comité des loisirs veille à la diversité des activités, et aux moyens à mettre à la disposition des associations sportives.

Le recrutement commence à l'école avec professionnalisation pour l'enseignement et l'activité de haut niveau.

L'ensemble de la branche sports vise l'équilibre global. Des subventions peuvent compléter les recettes liées aux activités publiques et à la publicité.

Le sport professionnel doit tendre vers l'équilibre de sa gestion.

Pour ce qui est du financement des activités de sports de loisirs (ski, voile...) le **Pays** n'a pas non plus à intervenir, mise à part l'aide aux enfants défavorisés pour participer, par exemple, à des classes de neige ou classes de mer.

7. LA BRANCHE SANTE

Les différentes activités liées à la santé se regroupent par métiers.

Chaque métier constitue une sous- branche qui désigne des délégués au **Collège de santé du Pays**.

Ce collège doit avoir une conscience complète du fonctionnement des activités liées à la santé et des répercussions d'évènements exceptionnels pouvant intervenir dans la vie du **Pays**.

En particulier, il se doit de permettre à ses habitants de vivre dans des conditions sanitaires optimales²⁰ eu égard à sa climatologie , aux pollutions non encore

²⁰

Dont aspects psychologiques et moraux.

éliminées, à l'importance de sa population et à sa situation géographique dans la **Région**.

Il doit donc s'assurer que le personnel médical et para - médical est en nombre suffisant et que les soins d'urgence puissent être délivrés sur place, ou à défaut, que des transports rapides soient toujours disponibles jusqu'aux établissements spécialisés les plus proches. Des maisons de convalescence, de long séjour, de retraite et d'accueil pour les personnes dépendantes doivent figurer dans le patrimoine du **Pays** ou être partagées avec les **Pays** limitrophes.

Le **Pays** doit surveiller journallement son territoire pour empêcher les pollutions individuelles, collectives ou industrielles et sanctionner les contrevenants.

La santé des citoyens étant liée à la qualité de l'environnement, le **Collège de santé de Pays** ne peut se désintéresser de l'urbanisme, des espaces verts et des promenades. Il contribue donc à l'établissement des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) et à l'interdiction d'activités polluantes ou dangereuses en priorité à proximité des zones d'habitat.²¹

Dans le cadre de la formation du corps médical il favorise les thérapies holistiques comme par exemple l'art- thérapie et la formation d'art- thérapeutes.

Concernant la vie de la Branche, le Collège a en outre une mission de réflexion (aidée éventuellement par un Institut spécialisé) pour optimiser la qualité des services rendus.

Nous donnons ci- après quelques exemples de questions récurrentes de son domaine :

- équilibre géographique, taux d'activité
- qualité des soins, présence des agents de santé dans les différents cadres d'activités (écoles, usines, bureaux, associations sportives...)
- méthodes de rémunération des intervenants
- dialogue avec les organismes d'assurances(équilibre des comptes, statistiques...)
- dialogue avec l'Université sur la formation des thérapeutes (par exemple résultats d'enquêtes, hygiène de vie...)

8. ENVIRONNEMENT

Une Agence de **Pays** émanation du Culturel régional prépare les politiques du **Pays** pour les différents secteurs.

Les lois et normes peuvent être européennes, nationales ou régionales.

L'Agence dispose d'un bureau d'études qui gère la documentation, propose la cartographie des réseaux d'observation, de mesures, de prélèvements, d'alerte.

²¹ Voir Cahier N°1 (Politique).

Le bureau d'études rédige les textes et le plan pluriannuel à voter par le **Conseil de Pays** .

Ensuite, chacun des trois organes les exploite pour ce qui le concerne.

L'Agence dispose d'une équipe d'inspecteurs qui vérifient sur le terrain l'application des textes, reçoit les plaintes éventuelles et les instruit.

L'Agence confie à des experts l'élaboration des mesures de correction des dérives, ou de prévention d'accidents géologiques ou climatiques.

Les secteurs sont par exemple :

- l'eau et l'air (dont gestion de la pollution)
- les déchets de tous types (dont valorisation)
- la production d'énergie et des champs électromagnétiques (dont les protections)
- la protection de la vie végétale et animale
- les paysages (rivières, forêts, lacs...)
- l'agriculture (méthodes culturales ou d'élevage)
-

Chaque secteur est concerné par les besoins en formation, les stages et la gestion du personnel, en lien avec la Région.

L'Agence assure une coordination avec la Branche Santé.

9. JUSTICE ET DROIT

Les différentes catégories de droit sont d'origine européenne ou nationale.

La police est du domaine politique, de même que le parquet. L'hypothèse est l'évolution vers le juge arbitre et la suppression du juge d'instruction.²²

Après jugement, la personne condamnée est confiée à la Justice, qui relève du domaine culturel. Cela concerne les institutions de privation de liberté de divers degrés selon la dangerosité de la personne condamnée. Cela concerne en particulier la reprise en main de la jeunesse délinquante et d'une façon générale la réinsertion sociale.

L'incarcération préventive (maisons d'arrêt) est une période délicate sur laquelle le Culturel devrait particulièrement exercer son discernement et sa créativité pour prévenir tout abus.

Il y a là une importance source d'emplois (surveillance, accompagnement, enseignement général, professionnel et artistique, santé...) et aussi de coûts pour la collectivité.

²²

Voir « la justice à l'épreuve » de Jean-Marie Coulon et Daniel Soulez-Larivière .Odile Jacob.2002.

La rentabilité peut être trouvée à terme par l'abaissement des coûts sécuritaires, des coûts de destruction, d'agressions et de vols, par la requalification des personnes et leur réinsertion positive dans la société.

Toutes les branches du Culturel peuvent être associées à cette activité fondamentale pour la société. Le tissu associatif y est particulièrement adapté.

Il s'agit là de données générales. Le **Pays** est concerné par les retombées locales de ces activités et peut intervenir sur certains aspects par des initiatives.

10. RELIGIONS

Un observatoire de **Pays** enregistre les déclarations d'association des différents mouvements culturels à visée spirituelle –dont les religions dites établies et reçoit copie annuelle des comptes et des effectifs cotisants.

Les financements font l'objet d'une attention particulière.

L'observatoire reçoit les plaintes éventuelles concernant le respect des droits de l'Homme et des lois de la République. Il peut éventuellement provoquer une plainte en justice.

Une incitation fiscale permet d'assurer une base de ressources pour les associations déclarées.

L'observatoire veille aux moyens en locaux de culte et/ou de réunions et entretient avec le Politique la carte des édifices et le plan prévisionnel de développement.

Les locaux polyvalents sont loués à l'heure.

Les locaux qui sont affectés à une seule association voient les charges d'exploitation et d'entretien débitées à cette association.

Les activités et manifestations sont intégrés dans l'agenda du **Pays**.

L'observatoire réunit périodiquement le Conseil des religions (C.R.) qui examine la situation générale de l'activité des associations dans le **Pays**, et en relation avec les données au niveau régional. Des demandes de subventions peuvent être faites pour aider les associations naissantes.

Un cahier des charges approuvé par le C.R. détermine les critères d'agrément au statut de mouvement religieux .

Des associations telles que l'Union rationaliste ou le Grand Orient de France n'entrent pas dans le domaine de l'observatoire, mais peuvent légitimement s'associer dans un Conseil spécifique du Culturel ou de la vie politique.

11. MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

Les associations sont des organes qui permettent aux citoyens de participer **librement** à des activités de tous ordres et, en particulier, de confronter leurs

réflexions avec celles d'autres personnes en vue d'actions ou d'activités dont la finalité est l'objet même de la création de l'association.

Les associations sont donc le principal moyen à disposition du Culturel pour exprimer collectivement une opinion et pour faciliter son audience dans le public et, dès lors, auprès du Politique, en vertu de l'adage « l'union fait la force ».

Elles présentent, par rapport aux difficultés de l'action individuelle ordinaire, de jouir d'une indépendance financière grâce aux cotisations de ses membres, abondées parfois par des subventions.

C'est un des rôles du Culturel que de subventionner les associations d'intérêt général ou d'utilité publique et les O.N.G.

Le Culturel doit aussi aider les associations à se faire connaître en organisant des forums où elles sont invitées. Là, le public peut les découvrir, et ces associations peuvent échanger des idées et trouver des convergences.

Les associations peuvent être consultées ou représentées dans des commissions locales spécialisées du Culturel. Elles sont les interlocuteurs privilégiés des « ambassadeurs »²³.

Les associations sont aussi le lieu adéquat pour préparer des débats de société avant les discussions des assemblées locales et nationales de représentants élus et avant les décisions du Politique.

Les associations sont donc un élément essentiel de la démocratie.

12. STRUCTURES DU CULTUREL

Nous avons donc les différentes branches gérées comme des associations avec un collège de responsables, un budget et des activités.

Chaque branche du **Pays** est reliée à son homologue de la **Région**.

C'est au niveau de la **Région** que sont coordonnées les initiatives, les formations, les équilibres économiques...

Chaque collège de branche désigne deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au **Collège culturel du Pays**.

Le Collège culturel du Pays se réunit deux à trois fois l'an en séminaire pour faire le point de la vie du **Pays** en présence d'un représentant de la **Région**.

Le collège nomme ou renouvelle les ambassadeurs auprès du Politique et de l'Economique.

Une permanence est assurée par un secrétariat qui prépare les futures sessions sous la responsabilité d'un petit groupe issu du **Collège** et qui constitue l'**Exécutif** du Culturel du **Pays**.

²³

. Voir point 12.

Les décisions se prennent au cours des sessions. L'objectif est le consensus. On vote pour évaluer les opposants et les abstentions. Si l'opposition est trop forte on retravaille la question ou on la reporte à la session suivante.

Une fois l'an, le **Collège** se réunit autour d'intervenants extérieurs pour examiner la réalité de l'activité culturelle, relativement aux objectifs généraux de l'organisme. La presse locale est présente et des conférences publiques sont prévues à cette occasion.

Cette grande réunion annuelle devrait être une stimulation pour des initiatives et de nouveaux projets.

13. FINANCEMENT

Il s'agit d'un ensemble très complexe pour lequel on ne peut que définir les grandes lignes. Le Culturel a des activités de services (enseignement, santé, justice...) pour lesquelles des recettes stables doivent être trouvées.

Le service fiscal du Politique peut , par exemple, lui affecter une part de la TVA qu'il recouvre.

Le Culturel a des recettes propres (liées par exemple aux arts et spectacles, enfin les Fondations issues de l'Economique apportent leur soutien de même que les dons des particuliers avec incitation fiscale).

La gestion financière technique est assurée par l'Economique (banques, audits, comptabilité globale...). Les audits permettent à l'**Exécutif** du Culturel de prendre les mesures nécessaires pour compenser des accidents ou des dérives. Rappelons que chaque branche est maîtresse de ses dépenses dans le cadre de son budget.

Chaque année les comptes sont publiés comme aujourd'hui pour les entreprises, sous une forme plus ou moins synthétique selon la destination des documents.

14. INVESTISSEMENTS MATERIELS LIES AU CULTUREL

Ils font l'objet d'un budget approuvé et financé par le Politique sur une liste préparée par le Collège²⁴, le Culturel étant utilisateur, le **Pays** étant maître d'ouvrage.

Cette liste correspond à des besoins identifiés, élaborés par le Culturel avec l'aide de l'Economique (expertises préalables, avant-projets sommaires).

15. LIENS AVEC LE POLITIQUE ET L'ECONOMIQUE

Avec le Politique

L'ambassadeur qui travaille à proximité de l'administration du Politique est en permanence un observateur et un médiateur (sources d'information, propositions d'experts, études à lancer...et aussi suivi des dossiers en cours)

L'ambassadeur du Politique a un rôle symétrique (résolution de conflits, sécurité, urgences...)

Toute question bloquante est mise à l'ordre du jour du **Haut-Conseil de Pays**²⁵ .

Avec l'Economique

Même rôle des ambassadeurs qui facilitent les échanges. (Proposition d'initiatives à retombée économique, demande de travaux créatifs, innovation, séminaires de formation, demandes d'intervenants du **Pays** ou de l'extérieur lors de congrès économiques, attractivité générale du **Pays**.)

16. CONCLUSIONS SUR LE CULTUREL DE PAYS

Le Culturel est la conscience morale du **Pays**, il se rappelle à lui-même et rappelle aux deux autres organismes leurs fondements.

Le Culturel promeut une culture de la non- violence dans les comportements et dans la résolution des conflits.

Sa responsabilité dans les médias à cet égard est immense.

Si les fondements du Culturel sont particulièrement nobles (le Beau, le Bien, le Vrai), ses membres actifs ne sont pas a priori au-dessus de tout soupçon. Il est juste qu'un climat de vigilance soit présent de la part de chacun.

²⁴ Normalement le financement est assuré par des emprunts dont les remboursements et les intérêts entrent dans le budget annuel.

²⁵ Voir Cahier N°4 .Triarticulation.

www.triarticulation.fr